

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 65

Rubrik: Correspondance des Sections et des sociétaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE DES SECTIONS ET DES SOCIÉTAIRES

Paris, 10 mars 1907.

Monsieur A. Silvestre

Président central de la Société des Peintres et
Sculpteurs Suisses.

Mon cher Président,

Dans sa séance du 8 courant la section de Paris a délibéré au sujet des importantes questions qui lui ont été transmises par le N° 4 de l'*Art Suisse*.

1° Au sujet de la Commission fédérale des Beaux-Arts, la section préavis en faveur du maintien à 3 ans de la durée du mandat des membres de la dite commission.

2° Elle émet le vœu d'avoir un salon national *tous les ans*.

3° Depuis quelques années on ne tient aucun compte des propositions faites par la Société des Peintres et Sculpteurs Suisses pour la nomination des membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts comme on l'avait formellement promis à M. Girardet (Max) lors de sa première présidence alors que le pétitionnement organisé à cet effet par la section de Paris, avait recueilli les noms de tous ceux qui comptent parmi les artistes suisses.

Si le Département fédéral de l'Intérieur admettait les présentations faites par *les artistes* au lieu de celles faites par la Société des Peintres et Sculpteurs, on pourrait s'entendre sous réserve de savoir exactement *quels seraient les artistes* appelés à prendre part à cette élection. (A ce propos la Section de Paris regrette que des membres de la Section de Genève n'aient jamais manqué l'occasion, dans nos assemblées générales, de dire d'une façon véhémement combien il fallait *mépriser et repousser* l'ingérence de l'Etat dans nos affaires : nous avons des raisons de croire que ce sont là des manifestations dont nous payons l'imprudence).

4° La Section de Paris admet qu'on ramène à sept le nombre des jurés à nos Expositions nationales.

5° La Section, après avoir entendu le rapport des délégués à la dernière assemblée générale est maintenant convaincue qu'il pourrait y avoir de graves inconvénients pour les artistes à la création d'un poste de secrétaire des Beaux-Arts. Toutefois le président de la Commission fédérale des Beaux-Arts ne pourrait-il pas disposer d'un crédit suffisant pour s'adjoindre un secrétaire qui accomplirait la besogne bureaucratique de la Commission.

Ce secrétaire, désigné par le Président de la Commission, ne serait pas un fonctionnaire fédéral inamovible mais un

imple employé agissant sur la propre responsabilité de la Commission.

6° Exposition de la Société.

La Section de Paris, très déçue par l'organisation de Bâle, demande que le règlement de la prochaine Exposition évite le retour de ces déceptions; si des œuvres importantes de sculpture ne pouvaient être reçues dans le local désigné — par exemple — qu'on le dise mais que ces œuvres expédiées à grands frais ne restent pas dans les caisses d'emballage!

7° La Section de Paris propose d'élever à 8 fr. au lieu de 10 la cotisation. Il lui paraît nécessaire de ne pas demander plus de 10 francs aux membres de la Section et il faut bien que la Caisse garde au moins deux francs par devers elle pour couvrir ses frais généraux.

8° Nous appuyons toujours énergiquement notre proposition au sujet de l'admission des femmes artistes dans notre Société. Les séances de l'*Association* des artistes suisses à Paris ont été fréquentées cet hiver par des femmes artistes sans que nous ayons eu à constater le moindre inconvénient, pas même celui d'éteindre nos pipes ou nos cigarettes. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet ainsi que

9° sur la nomination du Président central dont le mode d'élection actuel nous paraît inutilement compliqué. Il s'agit, en somme, de réserver à chacun des membres de la Société l'influence à laquelle il a droit au sujet de cette élection et nous pensons que cela est possible sans passer par toutes les phases de l'élection.

10° Proposition de la Section de Zurich (§ 49 des statuts) *appuyée*.

11° Nous voudrions qu'on tint compte pour l'admission des membres de la Société, des titres acquis en exposant aux salons de Paris et Munich, aux Expositions universelles ayant une section Suisse, pourvu que ces titres ne soient tenus pour valables qu'après *deux* expositions consécutives dans l'un de ces Salons.

Recevez, mon cher Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

M. REYMOND.

Il n'est pas exact comme l'écrit M. Reymond parag. 3 de dire que le Conseil fédéral ne tient aucun compte des propositions de la Société pour la nomination des membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts. Lors des dernières nominations faites M. le conseiller fédéral Ruchet a choisi 2 des artistes présentés par notre Société sur 4 qui ont été nommés.

Nous pourrions désirer que cette proportion fût plus élevée, mais nous ne pourrions pas nous plaindre d'avoir été complètement laissés de côté.

Au sujet de la proposition qui consiste à faire nommer la commission par les artistes, disons tout d'abord que ce n'est qu'une partie de la commission qui serait nommée de cette manière. Le Conseil fédéral se réservant toujours la faculté

de choisir lui-même un certain nombre de ces membres. Quant aux artistes qui seraient appelés à prendre part à cette élection, ce seraient tous ceux qui auraient participé à une Exposition nationale Suisse.

EXPOSITIONS ORGANISÉES PAR NOTRE SOCIÉTÉ

Plusieurs passages du dernier numéro de notre journal parlent en termes vagues d'une Exposition de notre Société. Et tandis que la « Sécession » et le « Kunstverein » se démentent, nous nous lamentons de ce que la Confédération ne subventionne pas nos Expositions.

Agir ! voilà l'important pour nous, me semble-t-il ; et, sans nous préoccuper si d'autres Expositions ont lieu, organiser une Exposition *chaque année*, sans aucune exception. Je sais que plusieurs de nos collègues sont passés à la « Sécession » parce qu'on leur promet d'y être exposés, alors que chez nous rien n'est fait.

A supposer que nous ne disposions d'aucun local un peu vaste ou que la même année un Salon suisse eût lieu, nous devrions organiser une *Exposition restreinte*, où ne seraient pas acceptés les tableaux dépassant 1 m en hauteur et en largeur ni les grandes pièces de sculpture. Chaque membre pourrait exposer, par exemple, une œuvre.

La Société pourrait aussi et devrait ouvrir, en alternant, de plus petites Expositions : *aquarelles, pastels, dessins*. De par leur nature même elles seraient de moindre amplitude. Elles devraient, si possible, visiter plusieurs villes.

Ainsi nous devrions utiliser le « Musée Arlaud » en automne, même si l'Exposition de Genève avait lieu à la même époque. Il vaut mieux accorder trop de place à une chose que pas assez. Rien de mieux non plus, si l'on pouvait exposer quelque part dans la Suisse allemande ces mêmes tableaux, soit avant, soit après.

ERNST GEIGER.

M. Geiger se plaint de ce que nous parlons en termes vagues d'une Exposition de notre société. Il demande que nous en organisions une chaque année.

C'est exactement ce que nous avons dit dans le dernier numéro de l'*Art suisse* et nous ajoutions que sur ce point tout au moins, nous étions certains d'être d'accord avec tous nos collègues.

Sa lettre prouve donc que nous avons pensé juste et nous ne pouvons pas être plus catégorique que nous l'avons été.

M. Geiger nous propose en outre d'organiser une exposition au Musée Arlaud. C'est bien dans ce but que nous nous sommes assurés la disposition de ces locaux. Nous cherchons également ailleurs, à Zurich spécialement ; M. Geiger peut être tranquille nous ne nous contentons

pas de nous lamenter comme il le dit, mais nous continuons de croire qu'il serait préférable que notre Exposition n'eût pas lieu en même temps que celle de Genève, cette dernière pouvant lui faire du tort.

Le fait que la Commission fédérale y fera des acquisitions engagera les artistes à y exposer et cela sera au détriment de la nôtre ; d'autre part, il est essentiel que cette manifestation de notre société soit irréprochable au point de vue de la qualité des œuvres qui devront y figurer.

Nous sommes donc forcément vagues en ce qui concerne la ville où cette exposition se fera. Pour le moment nous pouvons dire seulement qu'elle sera sûrement organisée et dans le prochain numéro de l'*Art suisse* nous pourrions soumettre une proposition ferme.

A NOS COLLÈGUES DE LANGUE ALLEMANDE

J'aimerais proposer que la rédaction soit déchargée d'avoir à publier en deux langues les articles écrits originellement en français.

En effet, cet incommode bilinguisme complique sans nécessité le travail du rédacteur ; de plus, il nous vaut — par suite d'une traduction décidément trop littérale — des expressions que nous n'arrivons à saisir qu'après lecture de l'original dans le texte français. Voici quelques échantillons :

« Bundes-Kommission » ou « Bundeskomitee » pour eidg. « Kunstkommission »,
 « Landesaustellung » pour « Schweiz. Salon »,
 « Bundesverfassung » pour « eidg. Reglement »,
 « Beisteuer », « Bundeschiessen », etc., etc.

La situation était la même déjà sous la précédente rédaction.

J'espère que ceux de nous qui ne peuvent lire couramment le français, voudront bien se soumettre au léger effort de lire le journal avec l'aide d'un collègue ou de quelqu'un d'autre, de sorte que nous soyons débarrassés de ces malheureuses traductions.

A ceux de nos collègues qui craindraient de voir alors le journal devenir rapidement complètement français (welsch), je dirai de s'adonner à une active collaboration par l'envoi d'articles personnels en langue allemande.

Quant à moi, je préfère décidément, lire le journal en français parfois, que de le lire un mois plus tard en un allemand obscur.

ERNST GEIGER.

Nous devons faire toutes nos excuses à nos collègues de langue allemande pour la fâcheuse traduction que nous signale M. Geiger, cependant le mal n'est pas irréparable.

Nous changerons de traducteur, voilà tout mais nous ne

pensons pas qu'il est possible de paraître en français seulement.

Il y aurait encore plus d'inconvénients à ne pas être du tout par toute une catégorie de membres de notre société qui ne parlent pas les deux langues, qu'à se voir exposé à rencontrer par-ci par-là quelque interprétation défectueuse d'un texte français et que chacun peut corriger.

Le principal inconvénient de la traduction n'est pas là. Il consiste surtout dans le retard que ce travail occasionne à l'apparition du journal, et c'est la raison pour laquelle notre numéro de janvier n'a pu paraître qu'à la fin de février, mais quand nous nous serons un peu familiarisés avec ce métier nouveau pour nous, nous pourrions remédier, espérons-le à cet état de choses.

Ce serait sans doute une très grande simplification, si nous pouvions ne paraître qu'en une seule langue, mais nous doutons que cette transformation soit bien accueillie par nos collègues de langue allemande. Cependant nous ne nous y opposons pas si tout le monde est d'accord.

TIR FÉDÉRAL DE ZURICH

Voici la réponse à la lettre que nous avons envoyée au Département de l'Intérieur au sujet de l'affiche du Tir fédéral de Zurich, et qui a paru dans notre dernier numéro.

Berne, le 7 février 1907.

Monsieur A. Silvestre, Président de la société des peintres et sculpteurs suisses. Genève, 6, rue de Monnetier.

Pour faire suite à notre lettre du 30 janvier 1907, nous vous transmettons sous ce pli copie d'une lettre adressée au chef du département soussigné, lettre qui vous renseignera sur les décisions prises par le comité d'organisation en ce qui concerne votre requête.

Agrérez, Monsieur, les assurances de notre haute considération.

Département militaire fédéral
L. FORRER.

Zurich, le 7 février 1907.

Au chef du département militaire fédéral. Monsieur le Conseiller fédéral Forrer; Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

La requête de la société des peintres et sculpteurs suisses que vous avez soumise à notre décision a formé le sujet des débats de la séance du comité d'organisation d'hier.

Malgré la vive sympathie exprimée par Monsieur le colonel Meister, Monsieur le lieutenant-colonel P. Ulrich et par le soussigné, malgré leurs efforts de faire valoir que la requête relative à un concours d'affiches de fête devrait être considérée dans l'intérêt même du tir fédéral il fut décidé,

avec une majorité de 8 voix contre 6, de ne pas donner suite à la requête. Le projet se heurta contre la ferme résistance venant des représentants de la société des tireurs qui rappelèrent les expériences fâcheuses que donnèrent les concours d'affiches lors des dernières fêtes fédérales.

J'ai considéré nécessaire de vous faire part du résultat malheureusement négatif de la délibération.

Je signe avec l'assurance de ma plus parfaite considération

H. PESTALOZZI,
Président du Comité d'organisation.

Comme on pouvait le prévoir, cette réponse est négative, nous ne sommes donc pas autrement surpris, mais la raison pour laquelle ces Messieurs renoncent au concours, vaut vraiment la peine d'être retenue.

Il paraît donc que les concours donnent des résultats fâcheux. C'est du moins l'opinion des représentants des tireurs, et vous connaissez toute leur autorité en matière d'art.

En leur qualité de tireurs ils devraient commencer par donner à leurs arguments un peu de cette précision qui leur manque trop visiblement.

Que sont ces concours d'affiches à propos de fêtes fédérales, ayant donné de fâcheux résultats. Mystère!

Nous avons toujours pensé au contraire que le concours était un moyen d'obtenir un choix de projets aussi artistiques que possible, puisque chaque artiste peut y prendre part.

Nous nous trompions évidemment. Messieurs les tireurs ne nous l'envoient pas dire et nous n'avons plus qu'à nous incliner devant la *fermeté* de leur *résistance* à ce projet en attendant le résultat de cette opération.

Nous recevons à ce sujet de M. Girardet une lettre dont nous croyons utile d'extraire les lignes suivantes :

« Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous soumettre une idée que nous aimerions voir discuter par le comité central et s'il le juge bon soumise aux sections.

Les concours d'affiches donnent en général lieu à des réclamations de la part des artistes; réclamations justifiées, mais qui n'ont guère de valeur pratique parce que ceux auxquelles elles s'adressent ne les prennent pas en considération. Nous pensons donc qu'il serait préférable de chercher un moyen pratique d'amener une entente entre les diverses personnalités, sociétés etc., ayant besoin d'affiches et les artistes.

Par exemple le comité central pourrait proposer aux sections la nomination d'un *Jury Permanent* ou commission de conseil (consultative ?) d'artistes et de personnes compétentes qui seraient à la disposition des sociétés et commerçants qui voudraient ouvrir des concours.

Pour le cas où des sociétés ou industriels voudraient faire leurs affiches sans concours, ils pourraient s'adresser